PROCES VERBAL

DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT Séance du 24 juin 2022

M. Luc Thévenaz, Président, ouvre la séance à 20h02.

1. Appel.

11 personnes sont présentes sur 19 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

2. <u>Les Scrutateurs pour cette séance sont M. Andres</u> <u>Alarcon et Alain Gasser. Approbation de l'ordre du jour</u>

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
- 4. Assermentation des nouveaux membres renouvellement du bureau
- 5. Préavis municipal N° 01/2022 –Gestion et comptes 2021
- 6. Préavis municipal N° 02/2022 Arrêté d'imposition
- 7. Communications de la Municipalité
- 8. Divers.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière séance

Le PV de la dernière séance est approuvé à l'unanimité

4. <u>Assermentation des nouveaux membres et renouvellement du bureau</u>

Est assermenté:

Jean-Pierre Racchetta

Renouvellement du bureau

Le Président : par souci de continuité, M. Luc Thévenaz est candidat à sa succession et sans autre candidat, il est réélu tacitement.

Le Vice-Président : M. Pierre-André Cavin se représente et sans autre candidat, il est réélu tacitement.

Personne ne souhaite le poste de 2^{ème} suppléant, et la Commune n'en ayant jamais eu, le poste reste vacant.

Les Scrutateurs : Ms. André Alarcon et Alain Gasser, ainsi que les deux suppléantes Mmes Katia Schneider et Josette Banderet, se représentent et sont réélus tacitement.

Secrétaire suppléant : Mme Elisabeth Piovan ayant, comme prévu et annoncé, donné sa démission, le poste est à repourvoir. Mme Yvonne Ruetschi se porte candidate et, sans autre candidat annoncé, elle est élue tacitement.

La Commission de Gestion : au vu du tournus prévu par le règlement, M. André Alarcon termine sa fonction. Mme Josette Banderet devient rapportrice, M. Yvan Dériaz passe de suppléant à titulaire et M. Michel Kasser étant seul candidat à rejoindre cette commission, il est élu tacitement.

Les délégués et représentants aux autres commissions restent inchangés.

Le bureau et les commissions sont dès lors ainsi formés :

Fonction	Titulaire	Suppléant
Président du conseil	Luc Thévenaz	Х
Vice-président	Pierre-André Cavin	Х
Secrétaire du conseil	Karin Schwarz	Yvonne Ruetschi
Scrutateur du conseil	Andres Alarcon Alain Gasser	Katia Schneider Josette Banderet
Commission de gestion (+ recours en matière d'impôts)	Josette Banderet Philippe Schwab Yvan Dériaz	Alain Gasser Michel Kasser
Délégué à l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE)	Isabelle Chessa	Х
Représentant au sein de l'Association intercommunale de l'évacuation et l'épuration des eaux usées (commission)	Philippe Schwab	Vincent Falcy
Représentant au sein de la Commission de contrôle du Conseil administratif de la déchetterie intercommunale	Philippe Schwab	Vincent Falcy Michel Kasser
Commission place d'armes	Claude-Alain Briod	Katia Schneider Michel Kasser

5. Préavis municipal N° 01/2022 - compte 2021

Le Président nous relate les points importants et les conclusions du préavis de la Municipalité, puis donne la parole à cette dernière en invitant à commenter et expliquer la différence significative (environ 77000.-) présente entre le budget et les comptes.

Le Syndic justifie cette différence par les impôts conjoncturels (non prévisibles) en hausse, toutefois réduite par des recettes fiscales légèrement inférieures au budget.

Une augmentation du nombre d'habitants s'avère aussi réjouissante.

Nouveau : La Municipalité a recouru au service d'une fiduciaire spécialisée pour les comptabilités communales (Fiprom SA, M. Duc) pour la révision des comptes. Cette démarche a été très positive, apportant un précieux soutien au Boursier, ainsi que divers conseils, et s'avère donc un bon investissement.

La parole est donnée au Rapporteur de la Commission de Gestion, M. Andres Alarcon, qui nous fait lecture du rapport de cette Commission, composée de Mme Josette Banderet, M. Philippe Schwab et lui-même.

La Commission s'est réunie le 30 mai 2022 en présence de M. Philippe Tschannen, Boursier.

La Commission remercie le Boursier et la Municipalité pour la bonne tenue des comptes et l'excellent travail effectué, et propose au CG de les accepter tels que présentés par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Luc Thévenaz demande comment sont estimés les revenus lors des budgets.

Le canton fourni une estimation, mais le COVID (entre autres) et la péréquation rendent les prévisions très difficiles.

Le Président relit les conclusions du préavis et demande à l'assemblée de passer au vote.

A main levée, *le préavis N° 01/2022 – gestion et comptes 2021* est accepté à l'unanimité.

6. Préavis municipal N° 02/2022 - Arrêté d'imposition

Le Président nous fait lecture de la conclusion de ce préavis proposant une diminution du point d'impôts (porté à 70%), puis il donne la parole à la Municipalité.

Le Syndic nous explique que cette décision a été motivée par l'augmentation des recettes fiscales, ainsi que du nombre d'habitants dans la Commune.

M. Alarcon, Rapporteur, nous lit le rapport de la Commission de Gestion (date et composition idem point 5 du présent PV, en présence du Syndic), et conclut par une proposition au Conseil Général d'accepter le préavis municipal, soit d'adopter le nouveau taux d'imposition tel que présenté.

Le Président ouvre le débat. Pas de commentaire.

A main levée, le préavis N° 02/22 – Arrêté d'imposition 2023 est accepté à l'unanimité.

7. Communication de la Municipalité

M. le Syndic David Ruetschi:

Il remercie le Conseil pour sa confiance envers la Municipalité, et nous informe de quelques points :

Remerciement à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'organisation de la manifestation pour la Fête Nationale prévue en date du 31 juillet, avec l'inauguration du four à pizza.

Les gros dossiers sont : l'aménagement du territoire, l'eau et les routes.

Le 29 mars a eu lieu une séance de conciliation au sujet de la décharge des Echatelards, avec tous les opposants, dont la commune de Grandevent alliée à l'EMS de Bru.

Pour rappel, il s'agit de 50 hectares qui seraient voués à la décharge et sur le plan juridique, l'opposition est justifiée par le maintien de surfaces agricoles et d'assolement, ainsi que sur l'eau et les analyses géologiques. Un recours devra être déposé cet été.

La Municipalité est intervenue auprès du Voyer pour l'adaptation de la modification du carrefour de Novalles qui empêche une bonne circulation.

M. le Vice-Syndic Robert Piovan:

Plan Directeur des Eaux (PDDE): le by-pass pour le raccordement direct du réseau de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG) à notre réseau, sans passer par le réservoir, arrive à son terme et il a été décidé d'installer le by-pass à l'intérieur du réservoir. Étape 2: Neutralisation du réservoir principal: il est nécessaire de vider et nettoyer le réservoir, car après 60 ans de service, il faut le contrôler. Durant cette période (peut-être une année) nous n'aurons plus accès à notre eau de source.

La remise en ordre via une nouvelle chambre de captage des sources est demandée par l'Etat, ainsi que l'installation d'un tableau pour le contrôle des débits.

La source « Sur le Crêt » est abandonnée, car elle amène trop de limon en hiver et trop peu de rendement en été.

Ensuite, le tableau électrique et les pompes du réservoir inférieur de « Clos-Roulet » doivent être révisés.

Station d'épuration des eaux usées (STEP) : il n'y a pas grand-chose à dire. Pas de vidange à effectuer jusqu'en 2024.

L'installation des sondes a été effectuée, ainsi que celle d'un automate.

Le prochain point critique réside dans le fait que la STEP est prévue pour 1000 habitants et qu'on atteint 908 habitants. Dans 10-15 ans, il faudra peut-être prévoir une autre solution.

Plan d'affectation communal (PGA) : commencé en 2019, le dossier a été envoyé pour examen préalable au Canton. Plusieurs séances ont été nécessaires avec la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Maintenant, il faut attendre 3 à 6 mois pour recevoir la réponse. La mise à l'enquête du dossier est prévue pour la fin de l'année ou le printemps prochain.

Une séance d'information à la population est prévue.

Mme la Municipale Françoise Louys Gasser

Forêt : Les problèmes sont toujours les mêmes : le manque d'eau et la présence de bostryches. Seul l'entretien courant est effectué.

Place de jeux : suite à quelques demandes, un escalier va être posé pour améliorer l'accès à la table. De nouveaux arbustes vont aussi être posés et, éventuellement, un tilleul sera planté sur la place de rebroussement.

Carrelage de la salle du Conseil va être refait. Il a été endommagé par l'affaissement de la bâtisse, ainsi que par des infiltrations d'eau provenant des fenêtres. Ces travaux ne sont pas couverts par les assurances.

Mme la Municipale Rose-May Thévenaz :

Collège de Champagne : l'Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs (ASIGE) a organisé une séance pour se prononcer sur le 1^{er} crédit d'étude, qui a été accepté par une majorité des communes.

Centre médico-social (CMS) de Grandson : il avait déménagé provisoirement en Chamard en attente de nouveaux locaux et vient de s'installer au collège de Borné-Nau. L'endroit offre de grandes surfaces et de belles conditions pour le personnel, ainsi que pour les usagers.

Proposition de l'installation d'un défibrillateur.

Suite à des prises de renseignements auprès de la société suisse de cardiologie et du canton, cette démarche est encouragée. Il n'y a pas d'obligation, mais une recommandation pour que toutes les communes s'équipent d'un défibrillateur. Pour information, seules 5 personnes sur 100 survivent à un arrêt cardiaque, lorsqu'il se produit en dehors d'un hôpital.

Une fois le défibrillateur acquis, l'organisation d'un cours de premier secours pour se familiariser avec l'utilisation d'un défibrillateur est proposée. Ce cours pourrait avoir lieu au mois de septembre pour tous les habitants intéressés.

Un film nous est présenté pour illustrer l'importance de cet instrument.

Mme Karin Schwarz, étant à l'initiative de cette demande, précise sa motivation suite à un cours effectué et à sa position de « first-responder » (le canton a mis en place ce réseau de « premiers répondants » en 2018 et actuellement 3400 personnes en font partie, mais le souhait est de doubler, voire tripler, ce nombre).

- M. Andres Alacron nous précise que la loi ne peut pas nous accuser d'avoir prêté assistance à une personne. Il ne faut pas avoir peur de faire une erreur, seul le fait de ne rien faire peut nous être reproché.
- M. Racchetta nous précise aussi que, quand il y avait encore des corps de pompiers villageois, ces gestes étaient enseignés.

M. le Municipal Jean-Pierre Burri:

Rénovation des routes : des préavis favorables ont été reçus en retour des différents services. Il faut maintenant affiner le projet afin qu'il devienne concret pour la prochaine séance du Conseil Général.

Déchetterie : Les comptes correspondent aux attentes, à savoir un coût d'environ 83.- par habitant. Des nouveaux horaires sont en test sur une année, car ceci a un coût.

Déchets ménagers : visite de l'usine de valorisation thermique et électrique de déchets TRIDEL. Cette usine brûle les déchets d'environ 600'000 personnes. Ce processus élimine 180'000 tonnes mais reste toujours 30'000 tonnes de résidus qui ne brûlent pas. Un tri encore plus rigoureux diminuerait ce problème.

Mme Karin Schwarz demande s'il est exact que le tri lui-même diminue la combustibilité des déchets (par manque de papier, par exemple) et comment agir. M. Burri répond qu'il faut bien trier et que les déchets les plus problématiques sont, par exemple, le métal, les inertes et les déchets organiques jetés dans les poubelles.

M. Racchetta espère que la réfection du Chemin du Champ de la Côte sera dans les priorités, car il est très dégradé et dangereux.

Cette route est effectivement dans les premières priorités, maintenant que les constructions le long de ce chemin sont terminées.

8. <u>Divers</u>

Le Président a deux divers :

M. Philippe Schwab lui a communiqué les comptes de la déchetterie et de la STEP. Tout est OK.

La proposition du Bureau est d'utiliser plus régulièrement le projecteur durant les séances du Conseil Général, afin de mieux pouvoir illustrer ou afficher quelques informations importantes.

Mme Karin Schwarz sensibilise au fait que la vergerette du Canada est sur la liste noire des plantes invasives et doit donc être éliminée le plus systématiquement possible, afin d'en limiter sa propagation. Elle doit être arrachée avant floraison et, si ce n'est pas le cas, les fleurs doivent être incinérées.

M. Racchetta demande comment est géré le four à pain, s'il est à louer, à disposition.... Réponse de la Municipalité : Il appartient à l'amicale des pompiers, mais pour l'heure personne ne sait vraiment ce qui est prévu. Mais l'idée serait plutôt que des animations villageoises soient organisée autour de ce four.

Le Président clôt la séance à 21h22, en rappelant la date du prochain conseil au 9 décembre 2022 et remercie la Municipalité pour son excellent travail et encourage tout un chacun à faire de la publicité, afin d'augmenter le nombre de Conseillers pour être le plus représentatif possible.

Au nom du Conseil Général

Le Président Luc Thévenaz La Secrétaire Karin Schwarz